

Commentaires du CRE de Laval

relatifs au document :

**Inventaire et l'évaluation des milieux humides et des
cours d'eau du territoire de la municipalité de Laval**

**réalisés par Municonsult
Juillet 2004**

Mars 2005

Présentation

Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement de la MRC de Laval, Ville de Laval a fait réaliser en 2004 une étude visant à dresser l'inventaire et à établir une évaluation des milieux humides et des cours d'eau de son territoire (Municonsult, juillet 2004). Il s'agissait à ce moment de combler une lacune importante dans la connaissance de ces éléments naturels du territoire. Ces informations sont en effet essentielles pour la prise de décisions devant orienter le développement du tissu urbain dans la voie de la conservation et la mise en valeur des espaces verts naturels, en accord avec le principe de développement durable.

Dans un esprit de collaboration avec le milieu, Ville de Laval a alors transmis les données de cette étude au Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval, lequel a, entre 2000 et 2004, réalisé une études des milieux humides de Laval et fait part de ses propres résultats à Ville de Laval et à la Direction régionale du ministère de l'Environnement du Québec.

Afin de concrétiser sa volonté de conserver ses milieux humides, et sur la base des informations contenues dans l'études de 2004, Ville de Laval élabore présentement un énoncé de Politique de protection des milieux humides. Cette politique viendra compléter les dispositions contenues à cet effet dans le schéma d'aménagement révisé et dans son document complémentaire.

C'est dans ce contexte et cet esprit de collaboration que le CRE de Laval présente ici les grandes lignes de sa réflexion concernant d'une part l'étude réalisée en 2004, et d'autre part l'énoncé de politique en préparation. Nous espérons que ces réflexions susciteront un débat constructif autour des divergences de perception et d'opinions, et qu'elles permettront l'émergence de solutions satisfaisantes à toutes les parties concernées par ce projet de conservation.

Inventaire des milieux humides

Notre expérience du territoire de Laval depuis 2001, ainsi que l'examen des données de l'étude de Ville de Laval nous amènent à considérer cette dernière étude comme un effort très louable pour dresser la liste de ces milieux naturels existant sur le territoire de Laval. Comme il a été mentionné lors de la présentation de cette étude, les milieux humides considérés ici n'incluent pas ceux situés en zone verte (agricole), dans les terrains de golf, ni ceux appartenant aux zones inondables 0-20 ans et 20-100 ans, bien que ces derniers aient été identifiés au cours de ce même exercice.

Cet inventaire des milieux intérieurs en zone blanche a le mérite d'avoir ciblé tous les milieux humides, peu importe leur taille. Ainsi, le plus petit milieu observé (no.201) possède une superficie de 0.012 ha (120 m²). Malgré cet effort, on ne peut pas affirmer avec certitude que tous les milieux aient été repérés. En effet, quelques milieux de faible dimension relevés par le CRE n'apparaissent pas dans la liste de Municonsult. Des milieux de faible superficie et situés sous le couvert arborescent ou arbustif ont possiblement échappé à l'examen des photos aériennes. En effet, « il est toujours difficile de distinguer par des photos aériennes traditionnelles et par des images satellites, les marécages qui ne retiennent pas l'eau longtemps et qui deviennent alors semblables, vus du ciel, aux forêts sur les substrats mésiques (à drainage moyen).» (Kim Marineau. 2004. Cartographie des milieux humides au Québec par le Service canadien de la faune, région du Québec). On peut cependant affirmer que la totalité des milieux d'intérêt en zone blanche sont maintenant connus.

Définition et caractérisation

On définit généralement un milieu humide comme étant la zone de transition entre un écosystème purement terrestre et un écosystème franchement aquatique. On vise ainsi « plusieurs types d'habitats ni strictement aquatiques, ni strictement terrestre, mais dont le dénominateur commun se révèle un **contact plus ou moins prolongé avec un plan d'eau** » (Couillard et Grondin. 1986. *La végétation des milieux humides du Québec*).

Le deuxième facteur reconnu pour identifier et caractériser un milieu humide est la **prédominance de plantes hygrophiles ou tolérantes à des inondations périodiques**. Ces plantes ont en effet développé différentes adaptations à ces conditions particulières de sol inondé ou mal drainé et déficient en oxygène.

Enfin, un milieu humide est caractérisé par un **faible profondeur**, permettant ainsi à la végétation submergée, flottante et émergente de s'implanter et de créer différentes zones de végétation.

Pour illustrer les différentes conditions favorisant l'établissement d'un milieu humide, on utilise généralement le schéma d'une hydrosère, laquelle représente les différents niveaux d'inondation avec leur formation végétale respective. Les classes types ainsi illustrées sont (du plus profond au moins profond) : l'herbier aquatique, le marais, la prairie

humide et le marécage. Il faut comprendre ici qu'il s'agit de la représentation d'un milieu idéal, et qu'en réalité, les situations sont plus diversifiées et plus complexes.

Bien que nous soyons d'accord avec la définition d'un milieu humide adoptée dans le rapport de Municonsult, notre opinion diverge quant à la typologie adoptée pour la caractérisation, laquelle retient comme milieux humides : les étangs, les marais, les marécages et les tourbières.

En simplifiant un milieu humide à la seule formation dominante, cette typologie ne traduit pas la complexité du milieu, cette dernière étant un indicateur important de son influence sur la diversité biologique. On aurait mieux fait de décortiquer le milieu en identifiant chacune des formations physionomiques telles que définies par Jacques et Hamel (*Système de classification des terres humides du Québec*, 1982) et reprises par Couillard et Grondin, 1986.

La typologie de Municonsult ne reflète pas non plus les situations où il y a présence de plantes submergées et flottantes généralement désignées comme herbiers aquatiques (ou eau peu profonde dans certains ouvrages comme Buteau et al., 1994), une entité pourtant très importante pour la faune. Bien que les zones de plantes flottantes soient peu nombreuses dans les milieux humides intérieurs de Laval (mais plutôt associées au milieu riverain des rivières des Mille Îles et des Prairies), nous avons observé à plusieurs occasions des formations parfois étendues de plantes submergées (ex. : *Ceratophyllum*).

D'autre part, la notion d'étang retenue par Municonsult devrait plutôt être associée à la typologie des plans d'eau, et dans lesquels on peut trouver ou non des milieux humides. Il s'agit « d'une étendue d'eau stagnante, naturelle ou artificielle, et de taille inférieure à celle d'un lac » (S. Parent, 1990. Dictionnaire des sciences de l'environnement). » « Un étang n'est ni plus, ni moins qu'un petit lac, peu profond et généralement de taille réduite » (A. Hade, 2002. Nos lacs, les connaître pour mieux les protéger). Bien que les étangs abritent souvent une faune et une flore abondantes et diversifiées, ce type ne nous renseigne pas sur les formations végétales présentes. Comment doit-on considérer un étang dont une portion des berges est occupée par des plantes émergentes, et une portion égale par des saules arbustifs ? De plus il est fréquent d'observer, dans le cas d'étangs artificiels, des milieux dépourvus de végétation hygrophile. Comme nous le verrons un peu plus loin, cette précision a une incidence sur l'évaluation du milieu. Enfin, contrairement à ce qui est écrit dans le rapport de Municonsult, il n'est aucunement question de la notion d'étang dans le document cité de Buteau et al., 1994.

Rappelons qu'un milieu humide ne se résume pas nécessairement à un entité que l'on classe dans une ou l'autre des catégories, mais bien un écosystème complexe dont la représentation sera d'autant plus fidèle qu'elle tiendra compte de la diversité des composants (physiques et biologiques) présents, et de la complexité de leurs relations.

On mentionne dans le rapport que le périmètre et la superficie du milieu ont été calculés sur l'orthophoto. Cette méthode suscite des questions quant au niveau de précision ainsi obtenu. Puisque la limite supérieure d'un milieu humide correspond à la ligne de partage

entre la dominance des plantes terrestres et des plantes hygrophiles réputées obligées ou facultatives, on peut se demander comment ce passage peut être perceptible depuis l'examen des photos aériennes.

Dans la caractérisation, on prend note de l'abondance relative de 4 strates de végétation, à savoir : strates herbacées de bas marais et de haut marais, strate arbustive et strate arborescente. Mais pour que ces données soient représentatives d'une certaine réalité, il faut premièrement connaître le % de couverture végétale existant par rapport la superficie totale du milieu humide. Ainsi, l'abondance relative d'une strate arbustive évaluée à 25% dans un milieu couvert à 100 % par la végétation aura une signification toute autre dans un milieu couvert seulement à 50 % par la végétation.

Le critère d'évaluation relié à la présence d'eau (sans végétation, avec végétation, et dans le sol) suscite une autre interrogation. Il est en effet possible de faire une estimation sommaire de la proportion de superficie occupée par chacune de ces trois classes dans un milieu relativement petit et où on peut englober du regard tout le milieu. Mais est-ce réellement possible de faire cet exercice dans le cas d'un milieu de plusieurs hectares et dont «l'architecture» comporte plusieurs zones inondées entrecoupées de zones détrempées, de marais et de marécages comme c'est le cas par exemple dans le milieu no. 698 (Sentiers du Totem) ?

Évaluation

Dans le domaine du vivant, une évaluation comporte nécessairement une part de subjectivité puisqu'elle met en cause la perception de l'évaluateur ainsi que le système de valeurs soutenu et les objectifs poursuivis par l'exercice. D'où la difficulté de répondre à la question « À quoi sert telle ou telle espèce ? ». Dans le cas qui nous intéresse, à savoir l'évaluation d'un milieu naturel, plusieurs dimensions peuvent être ciblées: valeur écologique, valeur éducative, valeur récréative, valeur économique.

Dans l'actuelle démarche de Ville de Laval, nous croyons que l'évaluation d'un milieu humide doit d'abord refléter l'importance de sa contribution dans les processus environnementaux impliqués (qualité de l'eau, etc.) et dans le maintien de la biodiversité (en considérant toutes les espèces, y compris les plus petits invertébrés). En un mot, l'importance d'un milieu humide sera proportionnelle à sa capacité de support de la biocénose et à son impact sur les processus naturels.

Superficie

Comme il est mentionné dans le rapport, la contribution d'un milieu humide sur son environnement (barrière contre les apports de sédiments aux plans d'eau, protection contre l'érosion des sols, filtre face aux éléments polluants, régulateur du cycle hydrologique, habitat pour la faune et la flore, etc.) est directement reliée à l'importance de sa superficie. Bien que ce critère ait été retenu dans l'évaluation, les 3 classes de superficie ainsi déterminées ne mettent pas suffisamment en évidence cet aspect. Ainsi, sur une évaluation totale de 100 points, seulement 2 points séparent un milieu de 0.5 ha

d'un autre milieu occupant une superficie de 10 ha ! Puisque la superficie joue un rôle prépondérant sur de nombreux aspects, il aurait été nettement préférable de définir un plus grand nombre de classes de superficie, et d'accorder un plus grand pourcentage à ce paramètre dans le résultat total.

Pour illustrer cette situation, seulement 4 points séparent le plus petit milieu répertorié (no.201 : 0.012 ha) et le plus grand (no 88 : 16.56 ha) pour ce paramètre.

Eau

Bien que la présence de l'eau soit une condition inhérente à tous les milieux humides, elle se présente sous divers aspects. Dans tous les cas, elle influence la nature du sol et les conditions de croissance des végétaux. De plus, la présence prolongée d'eau peu profonde au-dessus de la surface du sol crée des conditions propice à l'augmentation de la richesse et la diversité de la biocénose. Elle favorise en effet l'établissement d'une végétation (submergée et émergente) bien développée. Ce couvert végétal crée à son tour des conditions favorables à la reproduction et au maintien des espèces animales (invertébrées et vertébrées) dans cette eau peu profonde. Dans le cas inverse, comme par exemple dans des étangs de rétention (agricoles ou autres) où la végétation est très peu développée à cause des pentes fortes et de la profondeur plus grande du plan d'eau, la faune sera plus pauvre, sinon absente.

Dans ce sens, ce critère d'évaluation a été mal défini dans l'étude de Municonsult. On accorde en effet plus d'importance (10 points) lorsqu'on est en présence d'une surface d'eau libre, que dans le cas où cette eau de surface est colonisée par la végétation (6 points). Par exemple, le bassin situé dans le terrain du Camping Parc Mont-Laval (no 74, 0.91 ha) dans le quartier Ste-Dorothée est un milieu très pauvre car il ne possède aucune végétation sauf une mince bande dans le pourtour au pied des pentes abruptes. Il récolte 10 points pour ce critère. À l'opposé, le grand marécage arborescent no 88 (16.56 ha) et qui demeure inondé à plusieurs endroits une bonne partie de l'été ne récolte que 6 points, bien que le couvert forestier contribue à procurer un refuge propice à de nombreuses espèces animales.

La méthode ne précise pas non plus à quelle période de la saison doit se rapporter cette observation, une donnée importante lorsqu'on sait qu'un milieu peut s'assécher entre le début du printemps et l'été. Les fiches de relevés précisent que la très grande majorité des observations ont été effectuées au mois de mai, alors que la végétation hygrophile prend tout son essor de la mi-juin à la fin juillet. D'autre part, comment doit-on interpréter le fait que la catégorie eau libre se retrouve dans de nombreux marécages arborescent ? Et pourquoi donne-t-on des points à un milieu où le sol est simplement humide, puisque c'est par définition une condition inhérente à tous les milieux humides sans exception?

Rappelons que la présence de zones d'eau libre est la conséquence d'une plus grande profondeur du plan d'eau à cet endroit, laquelle inhibe l'implantation de la végétation. Ces zones sont alors plus pauvre que les zones couvertes de végétation. Une végétation abondante et bien dispersée offrira à la fois plus de nourriture et d'abris aux espèces animales.

On aurait mieux fait de considérer plutôt la présence / absence d'une eau de surface durant l'été. La présence de cette couche d'eau à cette période de l'année signifie alors une plus grande capacité à retenir l'eau, et une période annuelle utile plus longue pour les processus en cours.

Intégrité

Un milieu humide se trouvant dans un environnement non perturbé par des activités humaines ou par des modifications importantes des composants naturels pourra répondre plus adéquatement aux besoins de la faune, tout en étant moins sujet à différents types d'agressions (destruction de la végétation, décharges clandestines, etc.).

Bien qu'on ait tenu compte de cette dimension dans l'évaluation des milieux humides par Municode, la méthode de pointage souffre d'un manque de précision. Ainsi on ne fait aucune distinction entre la proximité d'un bois ou d'une friche (naturel), ou entre un parc, un secteur résidentiel ou encore industriel (anthropique), ni de la proximité d'une autoroute, d'une emprise de lignes électriques, d'un golf, etc. On ne précise pas non plus l'importance de la superficie qu'occupent ces terrains à différentes vocations dans le voisinage du milieu humide. Ainsi, un milieu ayant un voisinage composé d'un milieu naturel et anthropique se méritera 6 points, indépendamment de leur importance relative. Par exemple, le milieu no. 555 (25 % naturel / 75 % anthropique) a 6 points, tout comme le milieu 109 (95 % naturel / 5 % anthropique).

On peut enfin s'interroger sur la pertinence de cette évaluation si on ne considère seulement que la bande de 30 mètres autour du milieu. Le développement accéléré du territoire urbain de Laval pourrait également remettre en question la validité de ce paramètre. Des zones naturelles à proximité de milieux humides ont en effet été développées depuis la conclusion de cette étude, modifiant ainsi certaines valeurs au moment présent. Cette situation illustre bien la fragilité des milieux humides, puisque aucune mesure ne protège à l'heure actuelle leurs abords immédiats, ni les milieux naturels terrestres (bois, forêts, friches).

Hétérogénéité

Il est établi que l'hétérogénéité des formations végétales constitue un indice de la diversité de l'habitat puisqu'il répond alors à un plus grand nombre d'espèces et de besoins. En plus des quatre strates de végétation retenues, on aurait pu tenir compte de la présence d'une strate d'herbier aquatique (plantes submergées et flottantes), ainsi que la présence de zones de chicots, ces arbres morts et importants pour plusieurs espèces d'oiseaux (perchoirs, nichoirs) et que l'on a observé à plusieurs occasions.

Faune et flore en péril

Il est indiscutable que la présence d'espèce en péril doit être prise en considération dans la prise de décision pour la conservation d'un espace ou milieu naturel. Ces espèces se trouvent dans une situation de précarité justement (et trop souvent) à cause de la destruction des habitats qui leur sont favorables. La présence de telles espèces dans

l'évaluation d'un site présente toutefois de sérieuses limites et nécessite des mises en garde.

Par définition, ces espèces sont rares, et donc difficiles à observer. À moins de consacrer des efforts de recherche et d'observation importants, ces espèces passent facilement inaperçues. Il peut s'agir d'espèces discrètes (ex. : petit blongios) ou difficiles à identifier à l'œil nu (ex. : carex). L'absence de confirmation de la présence de telles espèces (observations directes ou données de littérature) ne doit pas pénaliser pour autant un milieu à moins que celui-ci n'ait fait l'objet de recherches approfondies et exhaustives, ce qui est loin d'être le cas dans cette étude. De plus, le fait de discriminer entre une espèce *désignée* (30 points) et une espèce *susceptible d'être désignée* (10 points) crée une inégalité non justifiée car elle est basée sur des considérations d'ordre légales et non écologiques (une espèce susceptible n'est-elle pas en voie d'être désignée ?).

De plus, la méthode d'évaluation employée par Municonsult amplifie la distorsion causée par ce critère en accordant un poids démesuré à celui-ci dans le résultat total. En effet, on a donné jusqu'à 30 et même 40 points pour ce critère à trois milieux de faible superficie situés dans le secteur du bois de l'Équerre (secteur 1) (no. 332, 338 et 340). Ces trois milieux couvrent respectivement 0.88 ha, 0.12 ha et 0.11 ha. Ils sont curieusement les seuls, parmi les 339 milieux étudiés, à avoir obtenu une note finale supérieure à 75 sur 100 (76 pour chacun d'eux). Ils ont donc une valeur très élevée, ce qui leur confère, en regard de la Politique de conservation des milieux humides de Laval, une protection intégrale. On a donc voulu, en accordant un pointage élevé, protéger ces espèces en péril. En effet, en excluant ce critère et en ne retenant que les six autres critères d'évaluation, ces trois milieux seraient dévalués de deux classes et n'obtiendraient alors qu'une valeur moyenne. Cette situation illustre bien la disproportion accordée à ce critère. Dans ce contexte, si on veut accorder une protection particulière aux espèces désignées ou susceptibles de l'être, il faudra ajouter une catégorie puisque 17 milieux abritant des espèces susceptibles ont un indice de qualité moyen, et que ceux-ci pourront, conformément à la politique de conservation, faire l'objet d'une compensation advenant leur perte.

L'évaluation d'un milieu ne doit pas refléter uniquement son unicité, mais également sa valeur environnementale et écologique. Les espèces ne sont pas importantes seulement si elles sont rares. Dans un milieu comme le no 698 (10 hectares) où des observations sommaires ont permis d'identifier pas moins de 89 espèces végétales et 23 espèces animales (toutes associées aux milieux humides), celui-ci, bien que n'ayant obtenu qu'une note de 57, présente un intérêt écologique indiscutable. Comme il a été mentionné précédemment, l'évaluation d'un milieu naturel doit refléter à la fois sa contribution sur le plan écologique (biodiversité), environnemental (qualité des eaux, etc.) et social (sensibilisation, éducation, récréation).

Pour remédier à cette situation, nous suggérons que le critère visant les espèces en péril soit retiré de la méthode d'évaluation, et que les 44 milieux abritants des espèces en péril jouissent d'une protection adéquate, sinon intégrale. Puisque plusieurs occurrences d'espèces désignées ou susceptibles ont été signalées à Laval, il est également

recommandé que tout milieu humide situé dans un secteur faisant l'objet d'un projet de développement soit au préalable couvert de façon systématique pour vérifier la présence de telles espèces.

L'évaluation des milieux aurait enfin été mieux servie si des inventaires des espèces de la flore et de la faune, même sommaires, avaient été réalisés. Ces inventaires auraient été, dans une certaine mesure, un indicateur valable de la richesse du milieu.

Fragmentation

Ce critère d'évaluation retenu par Municonsult englobe deux notions différentes. On parle premièrement de réduction des habitats fauniques par des perturbations d'origines anthropiques, laquelle entraîne une diminution de l'abondance et de la richesse. Cette notion correspond à la définition généralement reconnue dans la littérature scientifique concernant notamment les habitats forestiers. Une grande zone forestière est alors graduellement fragmentée en plusieurs petites parcelles plus ou moins distantes par l'apparition de trouées qui s'étendent dans l'habitat d'origine, ce qui rend les populations animales de plus en plus fragiles. Cette notion est bien résumée dans la définition établie par la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) :

“Habitat fragmentation is the breaking up of a continuous habitat, ecosystem, or land-use type into smaller fragments, which is considered to be one of several spatial processes in land transformation. It is commonly used in relation to the fragmentation of forests. Habitat fragmentation is mainly caused by human activities such as logging, conversion of forests into agricultural areas and suburbanization, but can also be caused by natural processes such as fire.”

À vrai dire, cette notion de fragmentation ne correspond pas vraiment au critère mesuré ici par Municonsult, puisque les milieux humides ne souffrent pas du morcellement. Ce critère examine plutôt un autre aspect, soit l'isolement d'un habitat, c'est-à-dire l'éloignement d'un milieu propice par rapport à d'autres milieux similaires. Des études démontrent les avantages pour les espèces (ex. : le flux génétique) de l'existence de couloirs ou corridors naturels reliant ces habitats et favorisant le déplacement des individus. Contrairement à ce qu'affirme Municonsult, les travaux de Drayton et Primack (1996) concernent l'isolement de parcelles boisées (woodland park) et non de milieux humides, et la perte d'espèces végétales constatée dans une parcelle coïncide avec l'accroissement des activités humaines, et non du seul fait de son isolement.

C'est sur ce deuxième aspect que Municonsult a établi son critère d'évaluation. On mentionne que les milieux humides ont été discriminés selon qu'il existe une connectivité par un milieu naturel terrestre, humide ou aquatique entre un certain nombre d'entre eux. Dans la description de ce critère, Municonsult ne précise pas quelle est la distance maximale entre deux milieux pour que ceux-ci soient considérés interconnectés. Cette donnée est pourtant essentielle pour comprendre la démarche adoptée. Ce critère ne tient pas compte de la qualité des habitats connectés, mais plutôt d'un nombre arbitraire de milieux interconnectés (1 à 4, 5 à 10, et plus de 10).

Puisqu'on parle de corridors naturels terrestres, humides ou aquatiques, comment interpréter le fait que des milieux plus ou moins voisins et ayant une valeur d'intégrité de 10 (naturel) n'obtiennent aucun point pour le critère fragmentation (ex. : 759 et 746; 750 et 751; 298 et 307; 306 et 303) ? À l'inverse, les milieux no. 8 et 25 sont contigus, et proches voisins du no. 255. Malgré leur isolement relatif dans ce secteur, les deux premiers ont obtenu une note de 10, alors que le dernier n'obtient aucun point. À moins d'une explication valable, doit-on remettre en question la rigueur accordée à ce critère ?

Hydroconnectivité

Le critère retenu ici fait ressortir le lien entre un milieu humide et un cours d'eau. Si ce cours d'eau est un tributaire du milieu humide, il permet un apport plus important des eaux de ruissellement collectées sur un plus grand territoire, assurant du même coup une période d'inondation prolongée dans la saison. S'il s'agit d'un émissaire, l'effet sera inverse. On ne tient pas compte ici du fait que ces cours d'eau peuvent s'assécher complètement durant la saison. On parle également du lien que ce cours d'eau établit entre deux ou plusieurs milieux humides. Il y a ainsi une redondance entre cette dernière information et le degré d'isolement mesuré par le critère de fragmentation précédent.

Pointage

Il faut bien comprendre que cet exercice d'évaluation a pour but premier de permettre la mise en application de la future Politique de protection et de mise en valeur des milieux humides de Ville de Laval. Cette politique réserve entre autres un traitement différent pour les milieux humides en fonction de leur indice de qualité respectif.

L'évaluation d'un milieu humide repose sur la somme obtenue des valeurs accordées à chacun des sept critères discutés plus haut. Précisons tout d'abord que les quatre indices de qualité (très élevé, élevé, moyen et faible) reposent en bonne partie sur des considérations et décisions relevant du libre arbitre. C'est le cas notamment du pointage accordé à chacun des critères d'évaluation, ainsi qu'à chacune des catégories définies pour un même critère.

On note premièrement que parmi les sept critères d'évaluation retenus, six ont un même poids sur la valeur globale, soit dix points chacun sur un total de cent points. Pour donner crédit à cette façon de procéder, il faut tout d'abord admettre que chacun de ces critères a une influence égale sur la valeur d'un milieu, ce qui est difficilement concevable. Par exemple, la taille d'un milieu aura une plus grande incidence (nombre d'espèces animales et végétales concernées, influence sur les processus de rétention et d'amélioration de la qualité de l'eau, potentiel pour l'éducation et la sensibilisation, pérennité du milieu, etc.) que la présence ou non d'une zone libre de végétation, ou encore la fragmentation. On doit donc rechercher une façon de déterminer cette valeur, laquelle doit traduire le plus fidèlement possible la réalité observée sur le terrain.

À l'opposé, on a attribué une très grande importance (40 %) à un seul critère, soit la présence d'espèces en péril, et ce, même si tous les milieux n'ont pas fait l'objet d'un

même effort d'observation. Cet aspect a été commenté plus haut et nous considérons que ce critère d'évaluation doit être retiré du calcul de la valeur, d'autant plus que la seule présence d'espèces en péril dans un milieu humide, dans le cas qui nous intéresse, ne signifie pas nécessairement que ce milieu présente des conditions particulières et uniques. En d'autres mots, cette présence d'espèces en péril ne doit pas être perçue comme une qualité particulière du milieu, mais bien comme un événement fortuit devant nécessairement aboutir à la conservation adéquate de ce milieu.

Un autre élément d'évaluation relevant du libre arbitre réside dans les valeurs retenues pour définir une catégorie. Pourquoi un milieu ayant obtenu une note de 49 serait-il considéré comme moyen, alors qu'un autre affichant un résultat de 50 aurait une valeur élevée et surtout un traitement différent. Pourquoi ne pas avoir mis une limite entre 85 et 86, ou entre 70 et 71 ? On peut également se demander ce que traduit dans la réalité cette note sur cent. Par exemple, les milieux 140 et 196 ont respectivement une note de 50 points et 49 points. La différence entre ces deux milieux réside d'une part dans le critère d'hétérogénéité (2 strates végétales pour le no. 140, et 3 strates pour le no. 196), et dans le critère fragmentation (plus de 10 milieux pour le no. 140, et entre 5 et 10 milieux pour le no. 196). Bien qu'il existe peu de différences entre ces deux milieux, ils feront probablement l'objet d'un traitement différent. À l'inverse, les milieux 115 et 140 ont obtenu un même résultat de 50 points, bien qu'ils soient passablement différents sur quatre critères (eau, espèces en péril, fragmentation et hydroconnectivité).

Les valeurs attribuées à chacun des critères et aux classes définies dans chacun d'eux, bien que résultant d'un choix purement arbitraire, auront des conséquences déterminantes sur le sort réservé aux milieux humides lors de l'application de la politique de protection des milieux humides de Ville de Laval.

Dans une lettre rédigée par monsieur Jacques Brisson, professeur agrégé en écologie végétale à l'Institut de recherche en biologie végétale de l'Université de Montréal, et commentant la méthode utilisée pour l'évaluation des milieux humides de Longueuil (même méthode qu'à Laval), on peut lire :

«... un piège supplémentaire découlant de l'approche utilisée dans le rapport, soit celui de déterminer la valeur d'un milieu humide à partir d'une cote unique, plutôt discutable, piège qui, à mon avis, pourrait être encore plus dommageable que celui du manque de données. »

Dans les termes suivants, l'auteur reprend également nos appréhensions exprimées plus haut :

« Les auteurs du rapport sont assez sages pour ne pas avoir recommandé un seuil de conservation. Mais il est facile de voir comment leur classification en 4 catégories pourrait être utilisée à mauvais escient en prétendant que seuls les milieux humides ayant au moins 50 points (soit 25 % d'entre eux), méritent d'être conservés, alors que les autres peuvent être sacrifiés. Cette approche pourrait mener à des aberrations, et ce, même si les données qu'ils ont récoltées étaient complètes. »

On devine bien que la Politique de protection des milieux humides proposée par Ville de Laval repose justement sur ce piège de la cote unique.

En conclusion

Après un examen détaillé des données disponibles, on constate que la méthode d'évaluation des milieux humides de Laval souffre de biais importants.

Tout d'abord une classification et une caractérisation trop sommaires qui évacuent toute la complexité que peuvent présenter ces milieux qui, on le sait, possèdent souvent une végétation complexe et hétérogène.

Deuxièmement, un manque évident de données de terrain. Il est en effet difficile de concevoir qu'on puisse évaluer adéquatement la valeur d'un milieu humides sans avoir de données, ne serait-ce que minimales, sur la richesse végétale et animale, sur l'abondance relative des espèces présentes, et donc sur la diversité du milieu. Aucune donnée entre autres sur le potentiel pour la faune (reproduction des amphibiens, des oiseaux aquatiques, aires de repos pour les oiseaux migrateurs, etc.) Toutes ces données devraient figurer en tête de liste dans l'évaluation d'un milieu, puisque cette valeur recherchée doit traduire en priorité la capacité de ce milieu à supporter une communauté (végétale et animale) complexe et diversifiée.

Troisièmement, le manque de précision dans les données et les critères d'évaluation (superficie calculée à partir des orthophotos, classes de superficies trop larges, bande tampon de 30 mètres seulement dans l'évaluation de l'intégrité du milieu, végétation submergée et flottante non retenues dans l'hétérogénéité du milieu, etc.), et la pertinence discutable de la nature (présence d'eau dans le sol) et de l'importance accordée à certaine données (espèces en péril).

Quatrièmement, un manque de crédibilité dans les données. Les visites de terrain ont été réalisées dans la très grande majorité au mois de mai, alors que les plantes hygrophiles n'atteignent leur plein épanouissement que durant le mois de juillet. De plus, il est évident que les espèces à statut précaire, auxquelles on donne un poids très important dans l'évaluation du milieu, ne peuvent pas avoir fait l'objet d'une recherche systématique dans un si court laps de temps. Ces données sont par conséquent incomplètes et peu fiables.

Cinquièmement, le libre arbitre, trop souvent présent dans le calcul de la valeur d'un milieu (la valeur d'un critère, de ses classes, de l'évaluation finale) tel que discuté plus haut.

En résumé, ni la caractérisation des milieux humides telle que présentée dans le rapport de Municonsult, ni leur évaluation ne traduisent adéquatement la nature véritable de ces éléments du territoire de Laval, et encore moins leur contribution au maintien de la

biodiversité et des processus contribuant à la qualité de notre environnement. Considérant que les milieux humides encore existants ne représentent qu'une infime partie du territoire lavallois, et que la politique de conservation des milieux humides de Laval prévoit un scénario de compensation (superficie, terrain, monétaire ou autres) pour la grande majorité de ceux-ci (90 % des milieux intérieurs sont classés moyens ou faibles) étant donné leur évaluation actuelle, le CRE de Laval ne peut souscrire aux résultats de l'évaluation présentés dans le rapport d'inventaire des milieux humides et des cours d'eau du territoire de la municipalité de Laval réalisé par Municonsult.

La portion du rapport traitant des cours d'eau n'a pas fait ici l'objet d'analyse de la part du CRE de Laval, et les conclusions présentées à cet effet dans le rapport de Ville de Laval ne sont pas concernés dans le présent document.